

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 14 octobre 2016**

Délibération CA-2016-21

Approuvant le budget rectificatif 2016

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 719-4, L. 719-5, R. 719-64 à R. 719-72 ;
Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 174 à 185 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration le 27 novembre 2015 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu la proposition de budget rectificatif 2016,*

Considérant, notamment, qu'aux termes de l'article R. 719-66 du code de l'éducation, « le budget et ses annexes sont votés par le conseil d'administration de l'établissement, ou l'organe en tenant lieu, dans les conditions prévues à l'article R. 719-68 » ;

Considérant qu'aux termes de l'article R. 719-68 du code de l'éducation, « en matière budgétaire, le conseil d'administration délibère valablement si la moitié des membres en exercice est présente. Ces délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés. Le nombre maximum de mandats de représentation qui peut être détenu par un membre présent est fixé par les statuts de l'établissement. En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 14 octobre 2016 en formation plénière, à 19 membres présents et 10 représentés :

Article unique : par 28 voix « pour » (et une abstention) adopte le budget rectificatif 2016 et ses annexes.

Fait à Créteil, le 14 octobre 2016

Le Président de l'Université


Olivier Montagne

La Vice-Présidente
du Conseil d'administration


Jeanne-Marie Boivin

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

Le budget rectifié 2016 sous format GBCP

Présentation des documents budgétaires

Les tableaux budgétaires : soumis au vote

- ✓ Tableau des emplois
- ✓ Compte de résultat et tableau de financement prévisionnel
- ✓ Tableau des autorisations budgétaires (AE/CP/RECETTES/solde budgétaire)
- ✓ Tableau d'équilibre financier

Le tableau des emplois

La masse salariale est assortie d'un plafond des emplois de l'établissement correspondant à l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement. Ce plafond est fixé par le Conseil d'administration au moment du vote du budget.

Il intègre le plafond d'emplois autorisé par l'Etat, pour les emplois qu'il finance en tout ou partie, majoré des emplois financés par les ressources propres de l'établissement.

Outre la répartition des emplois entre plafonds, le tableau ventile les emplois administratifs et les emplois d'enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs entre les emplois permanents (titulaires, CDI) et les emplois non permanents (CDD).

Le plafond d'emplois est une donnée annuelle exprimée en ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé).

Le tableau des emplois (page 2)

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat		Emplois financés sur ressources propres		Global
			En ETPT		En ETPT		
Enseignants, enseignants-chercheurs	Permanents	Titulaires	1 269				1 269
		dont CDI	10				10
	Non permanents	CDD	191				191
Chercheurs	Non permanents	CDD	2		60		62
S/total EC			1 462		60		1 522
BIATSS	Permanents	Titulaires	966				966
		dont CDI	26				26
	Non permanents	CDD			48		48
S/total BIATSS			966		48		1 014
Totaux UPEC			2 428		108		2 536
contrats doctoraux (COMUE)			81		3		84
			2 509		111		2 620

Plafond des emplois fixé par l'Etat

Plafond global des emplois voté par le CA

Compte de résultat prévisionnel (page 8)

CHARGES	Montants BR1 2016	écarts BR/BI	PRODUITS	Montants BR1 2016	écarts BR/BI
Personnel	182 865 298	961 530	Subventions de l'Etat	189 954 169	1 040 467
dont charges de pensions civiles*	52 958 887	621 042			0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	55 831 417	2 027 710	Autres subventions	4 260 354	758 139
dont charges de fonctionnement décaissables	39 281 050	1 904 793	Autres produits	44 482 192	1 190 634
dont amortissements et provisions	16 250 367	122 917	dont produits encaissables	31 242 203	854 170
dont opérations internes	300 000	0	dont reprises sur amortissements et provisions	12 939 989	336 464
			dont opérations internes	300 000	0
TOTAL DES CHARGES (1)	238 696 715	2 989 240	TOTAL DES PRODUITS (2)	238 696 715	2 989 240
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)			Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	238 696 715	2 989 240	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	238 696 715	2 989 240

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice	-
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 250 367
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12 939 989
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	
= CAF	3 310 378

Etat prévisionnel de la situation patrimoniale

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	3 310 378
		Financement de l'actif par l'État	2 500 000
Investissements	20 501 486	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	8 016 724
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	20 501 486	TOTAL DES RESSOURCES (6)	13 827 102
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)		PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	6 674 384

Le tableau des autorisations budgétaires

La comptabilité budgétaire: une nouvelle approche

❖ La GBCP redéfinit la comptabilité budgétaire pour aboutir à une complémentarité entre les comptabilités budgétaire, générale et analytique :

- Comptabilité budgétaire : autorisation, capacité à prendre des engagements vis-à-vis des tiers (autorisations d'engagement) et capacité à honorer (trésorerie nécessaire via les crédits de paiement)
- Comptabilité générale : situation financière et patrimoniale
- Comptabilité analytique : calcul des coûts pour aider à la décision

La comptabilité budgétaire retrace :

- L'ouverture et la consommation des autorisations d'engagements (AE) ;
- L'ouverture et la consommation des autorisations de paiement (CP) ;
- L'ouverture et la consommation des emplois (plafond d'autorisation d'emplois) ;
- L'ouverture et l'enregistrement des recettes.

Le tableau des autorisations budgétaires

La comptabilité budgétaire : une nouvelle approche

❖ Les autorisations d'engagement (AE) : limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice, les paiements afférents pouvant intervenir les années ultérieures (*se matérialise par l'émission d'un acte qui engage définitivement l'établissement, le cas échéant au-delà de l'exercice, vis à vis d'un tiers et pour un montant déterminé : marché, contrat ou bon de commande par exemple*).

❖ Les crédits de paiement (CP) limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice. Le fait générateur de leur consommation = le décaissement de l'université.

Exemples : un marché public de travaux qui sera exécuté et donc payé sur 3 années, un bail passé pour une durée ferme de 3 ans, un bon de commande.

Année 1		Année 2		Année 3	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
300	100		100		100

Le tableau des autorisations budgétaires

La limitativité des crédits

Les AE et les CP constituent les nouveaux supports de la limitativité annuelle des crédits, par enveloppes : fonctionnement, personnel, investissement (tableau des autorisations budgétaires)

A cette limitativité des crédits, il convient de rajouter les autorisations d'emplois votées au sein du budget

Les recettes conservent leur caractère évaluatif

La différence entre les prévisions de décaissements de CP et les prévisions d'encaissement de recettes constitue le solde budgétaire. **Le solde budgétaire est donc un solde de trésorerie.**

Le tableau des autorisations budgétaires (page 3)

	Dépenses		Recettes	
	AE	CP	Montants	Montants
Personnel	182 865 298	182 865 298		Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>52 958 887</i>	<i>52 958 887</i>	189 167 623	Subvention pour charges de service public
			3 286 546	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	37 303 786	39 281 050	14 066 913	Autres financements publics
			29 452 368	Recettes propres
Investissement	25 281 486	20 501 486		Recettes fléchées **
				Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES		242 647 834	235 973 450	TOTAL DES RECETTES
			6 674 384	Solde budgétaire (déficit)

UNIVERSITÉ
PARIS EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

14/10/2016

11

Le tableau des autorisations budgétaires

Conformément au décret GBCP, les dépenses de personnel doivent être budgétisées selon un montant égal en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, correspondant donc aux dépenses devant être payées sur l'exercice (ce qui exclut donc les charges à payer sur l'exercice budgétaire en cours). Les dépenses de personnel ont été arrêtées en AE, comme en CP à **182,9 M€** (contre 179 M€ en droits constatés en 2015), soit +1 M€ par rapport au budget initial et +3,8 M€ par rapport à 2015. Elles représentent 75% des dépenses décaissables 2016.

Les enveloppes de fonctionnement, intégrant une majoration de 1,9 M€ par rapport au budget initial 2016, sont arrêtées à **37,3 M€ en AE** et **39,3 M€ en CP**. La différence de 1,98M€ entre les AE et les CP correspond essentiellement au montant annuel du loyer de Pyramide, pour lequel l'AE correspondant (bail pour une période ferme de 3 ans jusqu'au 30/09/2018) est antérieure à 2016. Pour les autres dépenses de fonctionnement, pas de prévision d'écart significatif. Les dépenses de fonctionnement (CP) représentent 16% des dépenses décaissables 2016.

Les enveloppes d'investissement sont arrêtées à **25,28 M€ en AE** et **20,5 M€ en CP**. La différence de 4,8 M€ correspond à la part des marchés de travaux qui devraient être signés en 2016 et qui s'exécuteront sur les exercices suivants. Le montant des travaux (CP) est prévu à hauteur de 15,86 M€, celui des acquisitions de matériels et logiciels à hauteur de 4,65 M€. L'ensemble de ces investissements représente 8% des dépenses décaissables.

UNIVERSITÉ
PARIS EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

14/10/2016

12

L'équilibre financier

A partir de 2016, l'équilibre du budget est apprécié de la façon suivante :

- ✓ Les conditions actuelles d'équilibre entre le compte de résultat prévisionnel et le tableau de financement restent en vigueur.
- ✓ Une condition supplémentaire est introduite portant sur l'équilibre financier issu du **tableau d'équilibre financier** qui explicite l'évolution de la trésorerie de l'établissement.



La variation prévisionnelle de la trésorerie est donc désormais un élément d'appréciation de l'équilibre du budget.

Le tableau d'équilibre financier (page 6)

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit)	6 674 384	Solde budgétaire (excédent) *	
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements		Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	3 715 196	5 184 600	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (I)	10 389 580	5 184 600	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)
Variation de trésorerie (I)		5 204 980	Variation de trésorerie (II)
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***			dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée		5 204 980	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	10 389 580	10 389 580	TOTAL DES FINANCEMENTS

L'impact des opérations pour comptes de tiers (page 7)

Quelles sont ces opérations?

Les opérations gérées par l'organisme au nom et pour le compte de tiers

Principalement :

- ✓ Les opérations relatives à la TVA collectée et déductible,
- ✓ La sécurité sociale étudiante

L'absence de marge de manœuvre de l'organisme sur certaines opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations et du solde budgétaire

A titre d'exemple :

- ✓ L'aide à la mobilité internationale (dotation ministérielle)

L'objectif : appréhender l'ensemble des enjeux de financement, que ce soit par prélèvement ou abondement sur les disponibilités.

Notion de recettes fléchées

Les annexes budgétaires : pour information

- ✓ Tableau des dépenses par destination + recettes par origine
- ✓ Tableau opérations pour compte de tiers
- ✓ **Recettes fléchées (le cas échéant)**
- ✓ Le tableau de synthèse budgétaire et comptable
- ✓ Plan de trésorerie
- ✓ Tableaux agrégés et détaillés des opérations pluriannuelles

La notion de recettes fléchées

Par principe globalisées, **les recettes peuvent être fléchées par exception**. Les recettes fléchées sont destinées à des dépenses identifiées potentiellement réalisées sur un exercice différent de leur encaissement (contrats de recherche, dotations en fonds propre pour réalisation d'investissement...). Nécessite un vote préalable du CA et une approbation du recteur.

Le fléchage des recettes permet d'expliquer les décalages significatifs entre encaissements et décaissements pour les opérations fléchées.

La qualification de recette globalisée ou fléchée s'opère dès la programmation et la constitution du budget ce qui permet le suivi de trésorerie.

A titre transitoire (budget 2016), ne seront pas identifiées d'opérations sur recettes fléchées en l'absence d'outil pour en permettre le suivi (nouvelle version du logiciel financier mis à disposition à compter de 2017).

Néanmoins, un tableau détaillé des opérations pluriannuelles permet d'identifier un certain nombre d'opérations susceptibles de rentrer dans ce cadre (CPER...).

Présentation des documents budgétaires

Les annexes budgétaires : pour information

- ✓ Tableau des dépenses par destination + recettes par origine
- ✓ Tableau opérations pour compte de tiers
- ✓ Recettes fléchées (le cas échéant)
- ✓ Le tableau de synthèse budgétaire et comptable
- ✓ **Plan de trésorerie**
- ✓ Tableaux agrégés et détaillés des opérations pluriannuelles

Le plan de trésorerie (page 9)

Le plan de trésorerie permet le lien entre les différents tableaux budgétaires (tableau des autorisations budgétaires et tableau d'équilibre financier, recettes fléchées, opérations pour compte de tiers).

Le plan de trésorerie est un outil au service d'enjeux de pilotage :

- ✓ Capacité à honorer les engagements pris par l'établissement.
- ✓ Capacité à financer de nouveaux projets.
- ✓ Nouveau critère d'appréciation de la soutenabilité budgétaire

L'établissement doit veiller à ce que son solde de trésorerie (fréquence à déterminer) non seulement ne soit jamais négatif, mais qu'en plus, il conserve une marge de sécurité (niveau final de trésorerie estimé à 33,26 M€).



Plan de trésorerie = lecture plus large que la seule comptabilité budgétaire

Présentation des documents budgétaires

Les annexes budgétaires : pour information

- ✓ Tableau des dépenses par destination + recettes par origine
- ✓ Tableau opérations pour compte de tiers
- ✓ Recettes fléchées (le cas échéant)
- ✓ Le tableau de synthèse budgétaire et comptable
- ✓ Plan de trésorerie
- ✓ Tableaux agrégés et détaillés des opérations pluriannuelles

Le tableau des recettes par origine : 236 M€ (page 5)

Des subventions de l'Etat ré-estimées à 192,45 M€, qui représentent 81% des recettes encaissables :

Une subvention pour charges de service public majorée de 0,7 M€ (dont compensation hausse valeur du point) : 189,17 M€ (dont 169,8 M€ de dotations de MS).

Des subventions de l'Etat autres que la subvention pour charges de service public à hauteur de 2,5 M€ pour des opérations du CPER 2015/2020 (dalle campus centre, restructuration et mise en sécurité bâtiment Médecine) et 0,8 M€ de subventions d'autres ministères.

Le tableau des recettes par origine : 236 M€ (page 5)

D'autres financements publics et des ressources propres à hauteur de 43,52 M€ (18% des recettes encaissables) :

14,07 M€ d'autres financements publics dont 6,3 M€ sur des opérations fléchées d'investissement (bâtiment médecine et bâtiment MIEE pour l'essentiel) et 3,5 M€ sur des opérations de recherche. Ce poste est en augmentation de 19% par rapport au budget initial 2016.

29,45 M€ de recettes propres. Ces prévisions de ressources traduisent une augmentation de 0,7 M€ par rapport au budget initial 2016 et 1,2M€ (4%) par rapport aux recettes constatées 2015, s'agissant des recettes de formation continue (+0,7M€) ainsi que de l'apprentissage (+0,7 M€)

Détail des ressources propres

Elles comprennent :

Les ressources de la formation par l'apprentissage (10,1 M€)

Les ressources de la formation continue, des diplômes propres et de la VAE (6,4M€)

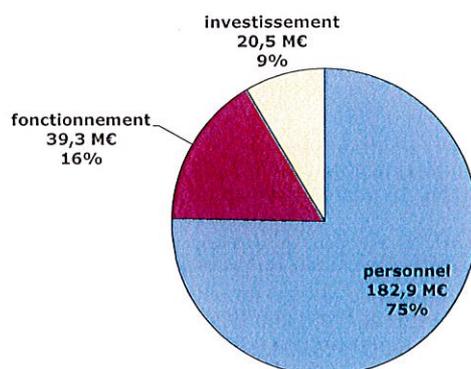
Les droits d'inscription (4,25 M€)

Les contrats de recherche hors subventions publiques (4,1 M€)

La taxe d'apprentissage (0,93 M€)

Les autres recettes de prestations (3,68 M€)

Des prévisions de dépenses (CP) à hauteur de 242,65 M€



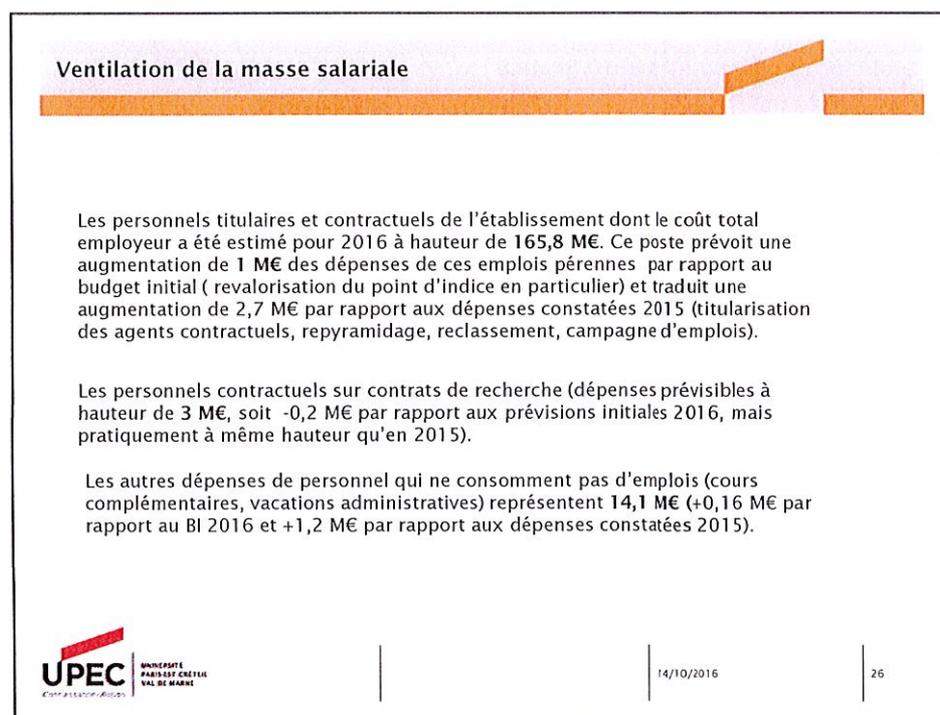
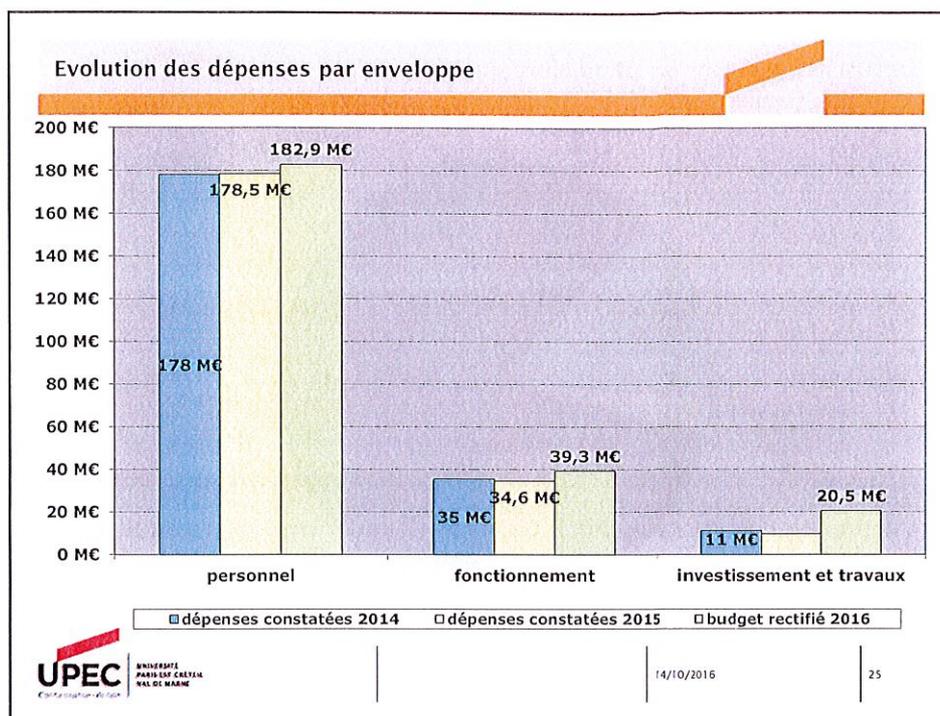
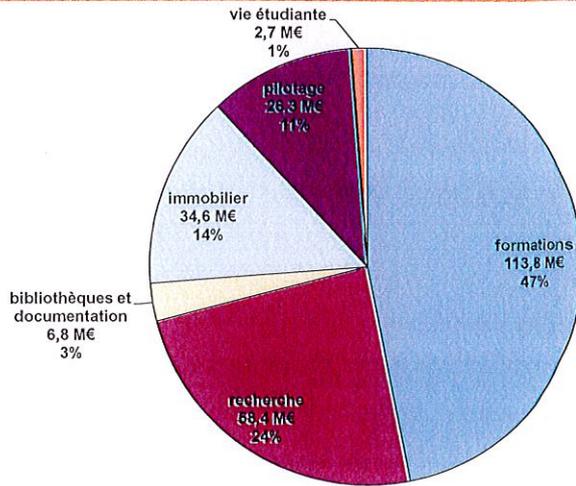
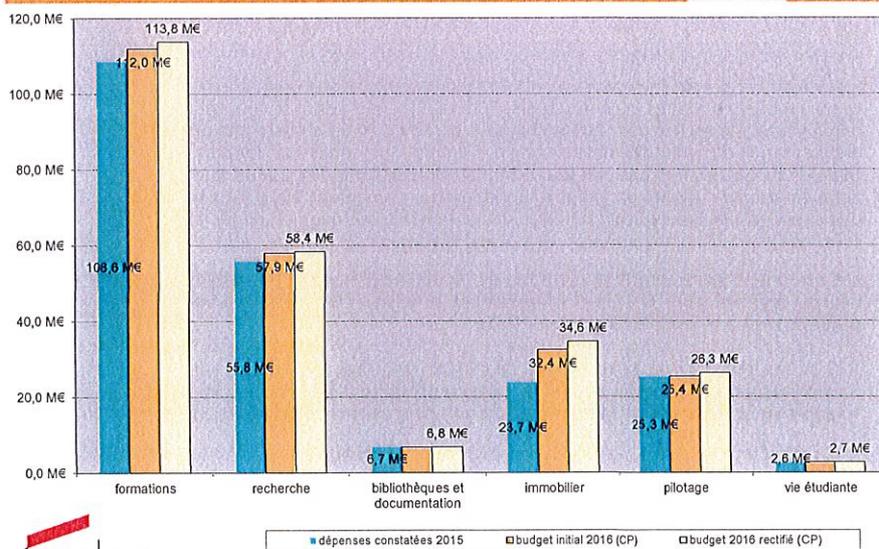


Tableau des dépenses par destination (page 4)



Evolution des dépenses par destination



Présentation des documents budgétaires

Les annexes budgétaires : pour information

- ✓ Tableau des dépenses par destination + recettes par origine
- ✓ Tableau opérations pour compte de tiers
- ✓ Recettes fléchées (le cas échéant)
- ✓ Le tableau de synthèse budgétaire et comptable
- ✓ Plan de trésorerie
- ✓ Tableaux agrégés et détaillés des opérations pluriannuelles

Le tableau des opérations pluriannuelles

Ces tableaux permettent d'avoir une vision globale et détaillée des opérations pluriannuelles de l'établissement.

Ils permettent de prendre en compte les engagements à honorer par l'établissement et le degré d'avancement des différents programmes en cours.

Ils récapitulent les opérations inscrites au budget et ayant une incidence financière pluriannuelle. Ils recensent à la fois les opérations en cours et les opérations nouvelles.

Ils permettent d'identifier par opération, le coût total et les modalités de financement des opérations pluriannuelles, la programmation des engagements juridiques, les restes à réaliser sur les opérations en cours.

88,3 M€ d'opérations pluriannuelles de travaux sont en cours au 01/01/2016 (CPER...) ainsi que 31,2 M€ de contrats de recherche, soit un total de 119,5 M€ d'opérations programmées.

Le tableau des opérations pluriannuelles (pages 11 à 16)

A - Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération	TOTAL des AE ouvertes en N	TOTAL des CP ouverts en N
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	88 258 553	15 959 463	11 179 463
Total Dépenses d'investissement PPI		88 258 553	17 158 758	11 179 463
	Personnel	12 120 120	2 994 694	2 994 694
Contrats de recherche	Fonctionnement	15 833 995	4 128 918	4 128 918
	Investissement	3 243 371	1 309 653	1 309 653
Total contrat de recherche		31 197 486	8 433 265	8 433 265
	total personnel	12 120 120	2 994 694	2 994 694
	total fonctionnement	15 833 995	4 128 918	4 128 918
	total investissement	91 501 924	17 269 116	12 489 116
TOTAL		119 456 039	24 392 728	19 612 728

Le tableau des opérations pluriannuelles

B - Prévissions de recettes

Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissement prévus en N
Dépenses d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat	30 300 000	2 500 000
	Autres financements publics	31 337 000	6 349 807
Total PPI		61 637 000	8 849 807
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	2 979 423	245 472
	Autres financements publics	18 015 238	3 495 769
	Autres financements	9 626 685	4 480 642
Total contrat de recherche		30 621 346	8 221 883
	Ss total financement de l'Etat	33 279 423	2 745 472
	Ss total autres financements publics	49 352 238	9 845 576
	Ss total autres financements	9 626 685	4 480 642
TOTAL		92 258 346	17 071 690

www.u-pec.fr

Rédacteur
Direction des services financiers

claude.pasquier@u-pec.fr

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 14 octobre 2016**

Délibération CA-2016-22

Approuvant les dotations et contributions 2017 (hors recherche)

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3, L. 719-4, L. 719-5 ;

Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration le 27 novembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu la proposition de dotations et contributions 2017 (hors recherche),

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 14 octobre 2016 en formation plénière, à 20 membres présents et 11 représentés :

Article unique : par 22 voix « pour » (une voix « contre » et 8 abstentions) approuve les dotations et contributions 2017 (hors recherche).

Fait à Créteil, le 14 octobre 2016

Le Président de l'Université


Olivier Montagne

La Vice-Présidente
du Conseil d'administration


Jeanne-Marie Boivin

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

Compilation des enveloppes

	Lettres et sciences humaines	Sciences et techno.	IUP	SESS-STAPS	Sciences éco. et gestion	ESIFE	Médecine	AEHPAG	IUT CV	IUT SF	ESPE	Total
Enveloppe relative au fonctionnement	454 977 €	787 420 €	24 715 €	445 101 €	283 931 €	122 194 €	735 625 €	542 213 €	511 143 €	734 133 €	751 482 €	5 760 000 €
Enveloppe relative aux heures complémentaires	70 846 €	115 788 €	6 281 €	93 770 €	110 834 €	20 709 €	60 594 €	92 184 €	139 934 €	191 920 €	107 478 €	1 100 000 €
Enveloppe relative à la réussite	40 672 €	34 595 €	7 623 €	32 409 €	45 682 €	7 196 €	5 917 €	63 166 €	29 051 €	63 699 €	34 701 €	400 000 €
Enveloppe relative au pilotage	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	480 000 €
Dotation brute 2017 théorique	606 495 €	977 803 €	78 619 €	611 281 €	480 447 €	190 099 €	842 136 €	737 563 €	720 128 €	1 029 753 €	933 662 €	7 740 000 €

Variation brute (théorique) -6,0% -13,0% -6,0% -12,9% -6,5% -17,6% 3,9% -1,1% -2,4% -4,5% 32,6% 0,5%

Pour mémoire, données 2016

Dotation 2016 théorique 645 158 611 400 1 039 719 90 270 653 502 582 893 810 258 746 090 737 604 1 078 785 704 320 7 699 999

Contributions des composantes en 2017

1. Contribution assise sur les ressources propres

doit permettre de couvrir le coût des postes pérennes et la PIE

Taux : 20% 30% au-delà de 1 million d'euros

	Formation en apprentissage	Formation continue	Taxe apprentissage	Droits spécifiques et affectés	Total (données 2015)	Contribution 1	Taxe solidarité sécurité
AEI/IPAG	498 045	303 522	45 323	7 929	854 819	170 964	-
Droit	91 817	184 825	12 416	80 272	369 330	73 866	-
Institut d'urbanisme	23 657	152 767	9 819		186 243	37 249	-
ESPE		415 565	1 782	148 402	565 749	113 150	-
IUT C/V	1 515 565	210 076	275 523	97 901	2 099 065	419 813	109 907
IUT S/F	3 143 696	1 268 371	352 374	184 511	4 948 952	989 790	394 895
Lettres et sciences humaines		331 087	11 881	1 927	344 895	68 979	-
Médecine	8 900	705 132	45 299	631 955	1 391 286	278 257	39 129
Espe (ESIAG)	974 780	38 893	19 171		1 032 844	206 569	3 284
Sciences économiques et de gestion	2 304 802	596 606	149 985	8 271	3 059 664	611 933	205 966
Sciences et technologie	686 128	150 829	28 945	122	866 024	173 205	-
SESS-STAPS	130 386	542 593	13 996	195	687 170	137 434	-
Total composantes	9 377 776	4 900 266	966 514	1 161 485	16 406 041	3 281 208	753 181

Rappel Contribution 1 de 2016

164 960

89 029

41 553

85 290

388 276

1 079 816

73 978

348 047

857 522

162 153

143 066

3 433 690

152 482

-4%

-17%

-10%

8%

-8%

-7%

-20%

-29%

7%

-4%

Taux : 10%

2. Contribution assise sur les coûts de logistique immobilière prise en charge partielle par la composante des coûts constatés (base 2015)

	Coût de la logistique immobilière	Contribution 2	Rappel Contribution 2 de 2016	Variation 2016/2015
AEI/IPAG	276 447	27 645	27 406	1%
Droit	337 123	33 712	33 421	1%
Institut d'urbanisme	122 033	12 203	7 016	74%
ESPE	1 070 157	107 016	129 094	-17%
IUT C/V	842 158	84 216	83 489	1%
IUT S/F	698 173	69 817	66 834	4%
Lettres et sciences humaines	401 824	40 182	39 835	1%
Médecine	829 094	82 909	82 193	1%
Espe (ESIAG)	59 685	5 969	32 255	-18%
Sciences économiques et de gestion	265 674	26 567	76 178	1%
Sciences et technologie	768 418	76 842	37 638	1%
SESS-STAPS	379 658	37 966		
Total composantes	6 050 444	605 044	615 359	-2%

3. Contribution assise sur le nombre de personnels
participation partielle au coût administratif de gestion des personnels (base 2015)

Contribution par poste : 500 €

	Enseignants	BIATSS	Total	Contribution 3
AEI/IPAG	84	27	111	55 500
Droit	94	28	122	61 000
Institut d'urbanisme	29	12	41	20 500
ESPE	259	115	374	187 000
IUT C/V	125	51	176	88 000
IUT S/F	112	58	170	85 000
Lettres et sciences humaines	172	35	207	103 500
Médecine	288	107	395	197 500
Esipe	27	7	34	17 000
Sciences économiques et de gestion	88	34	122	61 000
Sciences et technologie	209	73	282	141 000
SESS-STAPS	94	27	121	60 500
total composantes	1 581	574	2 155	1 077 500

	Rappel Contribution 3 pour 2016	Variation 2016/2015
AEI/IPAG	55 500	0%
Droit	61 000	0%
Institut d'urbanisme	20 500	0%
ESPE	187 000	0%
IUT C/V	88 000	0%
IUT S/F	85 000	0%
Lettres et sciences humaines	103 500	0%
Médecine	200 000	-1%
Esipe		
Sciences économiques et de gestion	75 500	-19%
Sciences et technologie	141 000	0%
SESS-STAPS	60 500	0%
total composantes	1 077 500	0%

4. Contribution totale

	Contribution 1 (RP)	Contribution 2 (Immo)	Contribution 3 (Perso)	Total 2017 (hors taxe solidarité)	Contribution 2016	Variation théorique 2017/2016
AEI/IPAG	170 964	27 645	55 500	254 109	247 866	3%
Droit	73 866	33 712	61 000	168 578	183 450	-8%
Institut d'urbanisme	37 249	12 203	20 500	69 952	69 069	1%
ESPE	113 150	107 016	187 000	407 166	401 384	1%
IUT C/V	419 813	84 216	88 000	592 029	559 765	6%
IUT S/F	989 790	69 817	85 000	1 144 608	1 231 649	-7%
Lettres et sciences humaines	68 979	40 182	103 500	212 661	217 313	-2%
Médecine	278 257	82 909	197 500	558 667	630 241	-11%
Esipe	206 569	5 969	17 000	229 537		
Sciences économiques et de gestion	611 933	26 567	61 000	699 500	965 277	-28%
Sciences et technologie	173 205	76 842	141 000	391 047	379 331	3%
SESS-STAPS	137 434	37 966	60 500	235 900	241 204	-2%
Total composantes	3 281 208	605 044	1 077 500	4 963 753	5 126 549	-3%
	66%	12%	22%			

Conseil d'administration réuni en formation plénière Séance du 14 octobre 2016

Délibération CA-2016-23

Approuvant les annexes financières de diplômes universitaires (DU)

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 613-2, L. 719-4 ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2015 fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment son article 14 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration le 27 novembre 2015 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire du Conseil académique en date du 26 septembre 2016,
Vu et annexées à la présente délibération, les annexes financières des Diplômes Universitaires suivants :*

- Médecine - DIU de prise en charge de l'infection par le VIH
- Droit - DU Droit européen Jean-Monnet - L3

Considérant qu'aux termes de l'article 14 de l'arrêté du 7 juillet 2015 susvisé « le conseil d'administration des établissements visés par le présent arrêté détermine les taux annuels des droits exigés pour l'inscription à la préparation des diplômes propres à chaque établissement »,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 14 octobre 2016 en formation plénière, à 31 membres présents et représentés :

Article unique : par 29 voix « pour » (et deux abstentions), adopte pour l'année 2016/2017 les annexes à la présente délibération déterminant les taux annuels des droits exigés pour l'inscription à la préparation des diplômes d'université susvisés.

Fait à Créteil, le 14 octobre 2016

Le Président de l'Université


Olivier Montagne

La Vice Présidente
du Conseil d'administration


Jeanne-Marie Boivin

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

Présentation des Annexes financières des DU-DIU à la commission des moyens du 7 octobre 2016

Type (DU, DIU ou CU)	Intitulé	Composante	Création ou renouvellement	LMD	Heures étud.	Charges totales en heures ETD	Effectif FI	Effectif FC	Droits spécifiques FI - 1ère inscription	Droits spécifiques FI - 2ème inscription	Tarif FC - financement Entreprise	Tarif FC - financement Stage/aire	Tarif FC - financement Autre	Ressources totales	Ressources pour la composante	Résultat net pour la composante	Observations	Avis CFVU
DIU	DIU de prise en charge de l'infection par le VIH	R	Master		88,0	132,0	20	20	250 €	- €	1 000 €	950 €	0 €	34 644 €	24 200 €	15 090 €		Avis favorable de la CFVU du 26 septembre 2016
DU	spécialisation de droit européen	R	Licence		159,0	148,5	45	0	- €	183 €	0 €	0 €	0 €	13 725 €	7 823 €	172 €	Renouvellement pour 2 ans	Avis favorable de la CFVU du 26 septembre 2016

Conseil d'administration réuni en formation plénière Séance du 14 octobre 2016

Délibération CA-2016-24

Approuvant la labellisation d'associations étudiantes pour l'année 2016/2017

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3, L. 719-4 ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2015 fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, et notamment son article 5 ;
Vu la Circulaire n°2011-1021, en date du 3 novembre 2011, relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration le 27 novembre 2015 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu le relevé de décision du Conseil d'administration en date du 20 mai 2011, par lequel la note de cadrage portant sur la labellisation des associations étudiantes a été adoptée ;
Vu le relevé de décision du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en date du 9 mai 2011, par lequel la note de cadrage portant sur la labellisation des associations étudiantes a été adoptée ;
Vu et annexées à la présente délibération, le document portant sur la labellisation des associations étudiantes au titre de l'année 2016,*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 14 octobre 2016 en formation plénière, à 31 membres présents et représentés :

Article unique : à l'unanimité, adopte au titre de l'année 2016 la labellisation d'associations étudiantes, présentées en annexe à la présente délibération.

Fait à Créteil, le 14 octobre 2016

Le Président de l'Université


Olivier Montagne

La Vice-Présidente
du Conseil d'administration


Jeanne-Marie Boivin

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

DIRECTION DES ÉTUDES
ET DE LA VIE ÉTUDIANTE
Service Vie de Campus

Affaire suivie par :

Héloïse LUXARDO

Tél. +33 (0)1 45 17 65 21

Fax. +33 (0)1 45 17 13 81

heloise.luxardo@u-pec.fr

Campagne de labellisation associative 2016

1. Propositions de labellisations pour l'année 2016

Labellisation « UPEC ECHOS COMPLETE »

- 1) AD Process
- 2) A.E.E.C.
- 3) ALUMNAEI
- 4) EG-UPEC
- 5) F.A.C.
- 6) S.T.B.D.E.
- 7) Wake-Up AEI

Labellisation « UPEC ECHOS EN DEVENIR »

- 1) B.D.E. de l'I.A.E. Gustave Eiffel
- 2) EPIC
- 3) I.S.P.A.
- 4) UCEF
- 5) UNEF

2. Montants à verser au titre de l'année 2016

La note de cadrage portant sur la labellisation des associations étudiantes adoptée par le comité des élus étudiants lors de sa séance du 06 mai 2011, par le Conseil des Études et de la Vie Universitaire lors de sa séance du 09 mai 2011 et par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 20 mai 2011 précise que la subvention accordée pour une année aux associations bénéficiant de la labellisation « UPEC ECHOS COMPLETE » s'élève à 1500€ et que cette subvention s'élève à 1000€ dans le cadre de la labellisation « UPEC ECHOS EN DEVENIR ».

Les montants suivants à verser aux associations labellisées au titre de l'année 2016 sont les suivants :

Associations	Labellisations UPEC ECHOS	Montants à verser
AD Process	Complète	1 500,00 €
AEEC	Complète	1 500,00 €
ALUMNAEI	Complète	1 500,00 €
EG-UPEC	Complète	1 500,00 €
FAC	Complète	1 500,00 €
STBDE	Complète	1 500,00 €
Wake-Up AEI	Complète	1 500,00 €
BDE IAE Gustave Eiffel	En devenir	1 000,00 €
EPIC	En devenir	1 000,00 €
ISPA	En devenir	1 000,00 €
UCEF	En devenir	1 000,00 €
UNEF	En devenir	1 000,00 €
TOTAL SUBV. 2016	-----	15 500,00 €

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 14 octobre 2016**

Délibération CA-2016-25

Approuvant la Campagne d'emploi du second degré

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L.712-3 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications
approuvées par le conseil d'administration le 27 novembre 2015 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne
a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne
(UPEC), réuni le 14 octobre 2016 en formation plénière, à 31 membres présents et représentés :**

Article unique : à l'unanimité, adopte pour l'année 2017, la Campagne d'emploi du second degré.

Fait à Créteil, le 14 octobre 2016

Le Président de l'Université


Olivier Montagne

La Vice-Présidente
du Conseil d'administration


Jeanne-Marie Boivin

*Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait
l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil,
Chancelier des universités.*

CAMPAGNE EMPLOIS 2017 - ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRE

BESOIN DES COMPOSANTES



Composante	Type demande	Emploi demandé				Emploi actuel à pourvoir				Priorité	Date passage au conseil de gestion de la composante	Date vacance	Observation	Situation du poste	Information	
		N° Poste	N° discipline 2nd degré	Corps	Discipline du poste	Profil du poste (Décrire le titre de poste)	Dernier titulaire	N° discipline 2nd degré	Discipline du poste							Corps
Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Créteil (ESPD)	Publication	0128	1300	2nd degré	Mathématiques	Diplôme des mathématiques dans l'enseignement du premier degré.	GRIMIN Nadine	1300	Mathématiques	PRCE	1	02/09/16	01/09/2017	Nomination en tant que MCF au 01/09/2016	Vacant	
	Publication	0022	1300	2nd degré	Mathématiques	Diplôme des mathématiques dans l'enseignement du premier degré.	LONGCHAMP Jacques	1700	Éducation Musicale	PRAG	2	02/09/16	01/09/2017	Retraite (demande en cours)	Susceptible d'être vacant	Changement de discipline
	Publication	0358	8010	2nd degré	Économie Gestion	Diplôme de l'Éducation dans les lycées AEF	BLANC Mireille/CHASTAN Jérôme (changement support)	1000	Histoire-Géographie	PRAG	4	02/09/16	01/09/2017	Service partagé	Vacant	Changement de discipline
	Publication	0229	1600	2nd degré	SVT	Diplôme de SVT dans l'enseignement du premier degré.	REGOBBE-BRET Monique	1900	Éducation Physique et Sportive	PEPS	5	02/09/16	01/09/2017	Retraite au 31/07/2017	Susceptible d'être vacant	Changement de discipline
	Publication	0255	1600	2nd degré	SVT	Diplôme de SVT dans l'enseignement du premier degré.	FORTIN Corinne	1600	SVT	PRCE	6	02/09/16	01/09/2017	Nomination en tant que MCF au 01/09/2016	Vacant	
	Publication	0086	0100	2nd degré	Philosophie	Approfondissement de la philosophie dans les lycées AEF et collège.	FERSING Elaine	0100	Philosophie	PRAG	7	02/09/16	01/09/2017	Retraite (demande en cours)	Susceptible d'être vacant	
	Publication	0082		1er degré		Étude approfondie de la polyvalence dans les lycées AEF et collège.	SCHUTZ Jean-Jacques			Professeur des lycées	8	02/09/16	01/09/2017	Demande de publication pour un poste 1er degré Retraite (demande en cours)	Susceptible d'être vacant	
	Publication	0094	1000	2nd degré	Histoire-Géographie	Histoire et Géographie pour les lycées AEF et collège.	LARIVAL Guilhem	1000	Histoire-Géographie	PRCE	9	02/09/16	01/09/2017	Mutation au 01/09/2016	Vacant	
	Publication	0359	0422	2nd degré	Anglais	Anglais pour le Master AEF 1er degré	MOULIER Marie-Christine	1300	Mathématiques	PRAG	10	02/09/16	01/09/2017	Retraite (demande en cours)	Susceptible d'être vacant	Changement de discipline
	Création			2nd degré	Mathématiques	Mathématiques				-	13	02/09/16				
	Création			2nd degré	Lettres modernes	Diplôme de lettres dans l'enseignement du 1er degré				-	14	02/09/16				
	Publication	0083	0422	2nd degré	Anglais	Anglais Scientifique	Audrée MARTIN	0422	Anglais	PRCE	1	07/07/2016	01/09/2017	Retraite (demande en cours)	Susceptible d'être vacant	
	Publication	1093	0202 ou 0200	2nd degré	Lettres modernes ou Classiques	Lettres modernes ou Classiques	Chantal ROA BRTH	0202	Lettres Modernes	PRCE	2	07/07/2016	01/09/2017	Retraite au 31/07/2017	Susceptible d'être vacant	
	Création			2nd degré	Physique Chimie	Physique Chimie					1	07/07/2016				
Création			2nd degré	Anglais	Anglais Scientifique					2	07/07/2016					

CAMPAGNE EMPLOIS 2017 - ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRE
BESOIN DES COMPOSANTES



Composante	Type demande	Emploi demandé			Emploi actuel à publier			Priorité	Date vacance	Observation	Situation du poste	Information			
		N° Poste	N° discipline 2nd degré	Corps	Discipline du poste	Profils du poste (grade de la fonction de poste)	Dernier titulaire						N° discipline 2nd degré	Discipline du poste	Corps
Faculté des lettres, langues et sciences humaines (LLSH)	Publication	0992	0422	2nd degré	Anglais	Langue italienne et civilisation italienne	Karine CHAMBEFORT	0422	Anglais	PRAG	1	01/09/2017	Nomination au tant que MCF au 01/09/2016	Vacant	Poste actuellement occupé par un enseignant contractuel
	Publication	1070	0429	2nd degré	Italien	Langue italienne et civilisation de la Méditerranée	Pierpaolo MACCARELLA	0429	Italien	PRCE	1	01/09/2017	Nomination au tant que MCF au 01/09/2016	Vacant	Poste actuellement occupé par un enseignant contractuel
DELCEP	Création			2nd degré	Toutes disciplines - ELE	Création FLE et coordination					1				
Faculté de sciences de l'éducation, sciences sociales et sport (SESS-STAPS)	Publication	1172	1900	2nd degré	Educ. Physique et Sportive	Interventions en éducation physique et sportive, ateliers, séminaires, CPD	BRANDINI Corinne	1900	Educ. Physique et Sportive	PRAG	1	01/09/2017	Mutation au 01/09/2016	Vacant	Poste actuellement occupé par un enseignant contractuel
	Publication	0201	0422	2nd degré	Anglais	Enseignement de l'anglais - principes de base du développement des compétences - Oral - Résumés - Coordination de la certification en anglais - Formation de TUTE	Dominique NICOLLE	8010	Economie et Gestion	PRAG	1	01/01/2017	Retraite (demande en cours)	Surcellule d'être vacant	Changement de discipline
Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Créteil-Vitry	Création		1300	2nd degré	Physique-Chimie-Option Chimie	Création de la chimie en DUT Chimie (IUT et PAU)					2	Jun 2016			
	Publication	1277	0422	2nd degré	Anglais	Anglais	Michel VIE	1300	Mathématiques	PRAG	1	07/07/2016	Retraite au 31/08/2015	Vacant	Poste actuellement occupé par un enseignant contractuel
Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Senlis-Fontainebleau	Publication	1462	1100	2nd degré	Sciences économiques et sociales	Sciences économiques et sociales	ROGER Mélanie	1100	Sciences économiques et sociales	PRAG	2	02/07/2016	Demande de disponibilité pour connaissances personnelles à compter du 08/09/2016	Vacant	Changement de discipline
	Publication	1275	0422	2nd degré	Anglais	Anglais	NETEL Anouïe	1300	Mathématiques	PRAG	3	07/07/2016	Retraite au 31/07/2017	Vacant	Changement de discipline
Faculté de sciences, économiques et de gestion	Publication	0844	8010	2nd degré	Economie et gestion	Economie et gestion	LAMARE Elise	8010	Economie et gestion	PRAG	1	01/09/2017	Détachement depuis le 01/11/2015	Vacant	Poste actuellement occupé par un enseignant contractuel
	Création		8010	2nd degré	Economie et gestion	Economie et gestion					1	23/06/2016			
	Création		0422	2nd degré	Anglais	Anglais Economique et des affaires					2	23/06/2016			
	Création		0422	2nd degré	Anglais	Anglais Economique et des affaires					2	23/06/2016			

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 14 octobre 2016**

Point d'information CA-2016-26

Sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 27 novembre 2015 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu la délibération CA-2016-3 du 15 avril 2016 par laquelle le Conseil d'administration réuni en formation plénière le 15 avril 2016 a délégué certaines de ses attributions au Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, notamment la compétence d'approbation des accords et conventions signés par le président de l'établissement,*

Considérant, en annexe, la liste des contrats et conventions signées au nom de l'université par son Président :

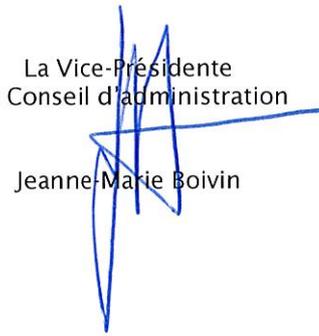
ARTICLE unique : Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 14 octobre 2016 en formation plénière à 31 membres présents ou représentés, a été informé de la signature et de l'approbation par le Président de l'université des contrats et conventions mentionnés dans le tableau en annexe.

Fait à Créteil, le 14 octobre 2016

Le Président de l'Université


Olivier Montagne

La Vice-Présidente
du Conseil d'administration


Jeanne-Marie Boivin

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 14 octobre 2016**

Délibération CA-2016-27

Approuvant le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration 15 avril 2016

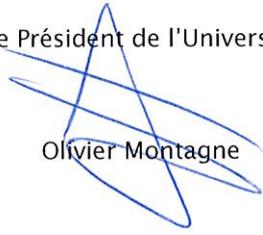
*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 27 novembre 2015 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 15 avril 2016,*

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 14 octobre 2016 en formation plénière, à 31 membres présents et représentés :

ARTICLE unique : à l'unanimité des suffrages exprimés par ses membres présents et représentés, **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 15 avril 2016.**

Fait à Créteil, le 14 octobre 2016

Le Président de l'Université


Olivier Montagne

La Vice-Présidente
du Conseil d'administration


Jeanne-Marie Boivin

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.